

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **8 juillet 2008**

Décision n° **B-2008-0135**

commune (s) : Lyon 9°

objet : ZAC de la Duchère - Cession, à la SERL, d'une parcelle de terrain nu située boulevard de Balmont

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 30 juin 2008

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Rivalta.

**Bureau du 8 juillet 2008****Décision n° B-2008-0135**

objet : **ZAC de la Duchère - Cession, à la SERL, d'une parcelle de terrain nu située boulevard de Balmont**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 26 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la ZAC de la Duchère à Lyon 9°, dont la SERL est l'aménageur, il est prévu de construire l'îlot n° 9 destiné à accueillir un programme immobilier de logements.

Ce programme, réalisé par la Foncière logement, repose essentiellement sur un tènement appartenant à la SERL.

Toutefois, l'îlot empiétant sur le domaine public communautaire de voirie du boulevard de Balmont sur une bande d'une largeur de 7 mètres carrés, la Communauté urbaine doit donc céder à la SERL cette parcelle.

Par décision n° B-2008-0018 du 13 mai 2008, le Bureau a prononcé, après désaffectation, le déclassement de cette parcelle.

Le prix de cession a été fixé à 1 050 €, soit 150 € le mètre carré, conforme à l'avis de France domaine.

La SERL ayant accepté les conditions de cession proposées, un projet de compromis a d'ores et déjà été établi ;

Vu ledit projet de compromis ;

**DECIDE****1° - Approuve :**

a) - la cession, à la SERL, d'une parcelle de terrain nu située boulevard de Balmont - ZAC de la Duchère à Lyon 9°,

b) - le projet de compromis susvisé.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer tous les actes à intervenir.

**3° - La somme** à encaisser sur l'exercice 2008 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 1 050 € en recettes : compte 775 100 - fonction 822 - opération 1067,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 1 050 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 822 et en recettes : compte 211 200 - fonction 822 - opération 1067.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.**